



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
27 février 2025  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**

**Groupe de travail du plan-programme  
et de l'exécution du programme**

Quatre-vingt-neuvième session  
Genève, 20-24 janvier 2025

**Rapport du Groupe de travail du plan-programme  
et de l'exécution du programme sur  
sa quatre-vingt-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 janvier 2025

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-neuvième session .....	2
II. Résumé du Président.....	3
III. Questions d'organisation .....	8
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail .....	9
II. Participation .....	10



## Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-neuvième session au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 janvier 2025. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-neuvième session

#### A. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

##### Conclusions concertées

*Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,*

1. *Prend note* du document de la CNUCED contenant le plan-programme pour 2026 et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie A du projet de budget-programme), publié sous la cote TD/B/WP(89)/INF.1 et daté du 3 février 2025 ;

2. *Demande* à la Secrétaire générale de la CNUCED de tenir compte des commentaires qui auront été faits et des éléments qui auront été apportés en réaction au document TD/B/WP(89)/INF.1, à la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail, dans les contributions au projet de budget-programme pour l'année 2026 qu'elle soumettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires ;

3. *Demande également* au secrétariat de déterminer avec New York si et comment les résultats de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pourraient être pris en considération dans le processus budgétaire 2026, et d'informer les États membres à Genève du fruit de ces réflexions avant la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail ;

4. *Demande en outre* au secrétariat de recueillir les observations des États membres de la CNUCED au sujet du document final qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne les ressources proposées, et au sujet du document final de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon l'usage établi ;

5. *Constate* que la qualité des résultats et des mesures des résultats ainsi que du document dans son ensemble n'a cessé de s'améliorer, et invite le secrétariat, lorsqu'il élaborera les prochains plans-programmes de la CNUCED, à envisager d'inclure dans les résultats escomptés un exemple de l'appui que la CNUCED fournit aux États membres pour la conception et l'application de politiques qui favorisent, entre autres, l'émancipation économique des filles et des femmes ;

6. *Prend note avec satisfaction* des informations que le secrétariat a communiquées aux États membres par l'intermédiaire du portail des délégations, notamment des rapports du secrétariat concernant la représentation des régions géographiques et la répartition hommes-femmes parmi le personnel de la CNUCED, et l'application des programmes de stages au secrétariat de la CNUCED en 2024, et invite le secrétariat à continuer de fournir de telles informations, y compris des informations sur les méthodes de détermination de la représentation géographique à l'intérieur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et des informations sur les cinq années écoulées, ventilées par sexe, zone géographique et groupe régional, et à améliorer la représentation des régions géographiques et la répartition hommes-femmes ;

7. *Constate et se félicite* que le rapport sur l'obtention des résultats escomptés pour l'année 2024 a été présenté aux États membres, conformément aux conclusions concertées de la précédente session ;

8. *Engage* la CNUCED à continuer de s'intéresser aux besoins et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés, y compris des pays récemment reclassés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dans tous les domaines relevant de son mandat afin de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable et inclusif.

24 janvier 2025

## B. Autres décisions du Groupe de travail

### **Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme)**

1. À sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2025, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a adopté des conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

2. Également à sa séance plénière de clôture, au titre du point de l'ordre du jour, le Groupe de travail a achevé les discussions concernant le projet de plan-programme de la CNUCED et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026, qui figurent dans le document TD/B/WP(89)/CRP.1. Le Président de la session a informé les membres que le projet de document révisé serait publié sous la cote TD/B/WP(89)/INF.1.

## II. Résumé du Président

### A. Séance plénière d'ouverture

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert les débats. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Fédération de Russie ; État de Palestine ; République bolivarienne du Venezuela ; Espagne ; Pérou ; République islamique d'Iran ; Bélarus.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait un exposé de la situation et présenté les principaux points du projet de plan-programme pour 2026. Le projet de plan-programme avait été établi à partir du plan de la Secrétaire générale de la CNUCED pour l'avenir de l'organisation et des observations sur les propositions présentées aux États membres à la séance préparatoire d'octobre 2024. Il s'inscrivait dans le mandat de la CNUCED et satisfaisait aux dispositions du Pacte de Bridgetown. Un mécanisme d'examen ad hoc pourrait être utilisé afin d'adapter le plan-programme, dans la mesure du possible, aux résultats de la seizième session de la Conférence, qui devait se tenir en 2025. Le projet de plan-programme avait aussi été établi à partir du Pacte pour l'avenir, adopté en septembre 2024, qui influait sur les travaux de la CNUCED concernant la réforme de l'architecture financière internationale, l'élaboration d'un dispositif permettant de mesurer l'état d'avancement du développement durable autrement que par le seul produit intérieur brut, et la mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Les résolutions relatives à la mesure de la coopération Sud-Sud et à la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites, adoptées tardivement en 2024, avaient également été prises en considération.

5. Les orientations générales énoncées dans le projet de plan-programme étaient le reflet des divers problèmes mondiaux actuels. La promotion d'un développement inclusif et durable et le renforcement de la résilience continueraient de guider les travaux de la CNUCED. Le projet de plan-programme tenait compte des besoins et des priorités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, présentait une stratégie en faveur de ce dernier groupe et contenait des ressources transversales sous la forme de données et de statistiques. L'efficacité, la cohérence et l'efficience devaient régir tous les travaux, tandis que la cohésion et la coordination devaient être garanties, dans le discours et dans l'approche, grâce à une coopération entre les divisions. La CNUCED continuerait de former des partenariats stratégiques avec des entités du système des Nations Unies pour le développement ainsi qu'avec le secteur privé, les universités et d'autres organisations internationales et régionales. En outre, la coopération avec les institutions financières internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe des Vingt (G20) était essentielle. Par ses contributions, la CNUCED alimentait et éclairait les débats, et facilitait la coopération en vue d'un développement durable, tout en donnant voix au chapitre aux pays en développement.

6. Le projet de plan-programme contenait des informations sur les résultats que la CNUCED avait obtenus au titre de chaque sous-programme en 2024. Cependant, il ne rendait pas compte de toutes les activités de la CNUCED en 2024, dont un aperçu général serait donné dans le rapport annuel, qui serait publié plus tard dans l'année.

7. Le projet de plan-programme présentait les résultats escomptés pour l'année 2026, dans les trois domaines d'action de la CNUCED pour chaque sous-programme.

8. Selon l'usage, le projet de plan-programme serait soumis au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, qui vérifierait sa cohérence et sa conformité avec le fascicule destiné au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il serait ensuite soumis pour examen au Comité du programme et de la coordination, aux experts du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et aux membres de la Cinquième Commission.

9. Le Secrétaire général adjoint a présenté aux membres le budget de la CNUCED pour 2025. Le projet de budget pour 2025 avait été approuvé en décembre 2024 par la Cinquième Commission. Une décision finale devait encore être prise, mais le Bureau du Contrôleur avait informé la CNUCED que le budget avait été approuvé à hauteur de 89 995 000 dollars des États-Unis. Le budget approuvé comprenait 2,8 millions de dollars pour la mise en œuvre du protocole d'accord avec la Fédération de Russie, applicable jusqu'au 22 juillet 2025, par l'équipe technique de la CNUCED auprès du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière. Des fonds temporaires, d'un montant total de 1,45 million de dollars, avaient aussi été approuvés pour la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et des résolutions relatives à la coopération Sud-Sud et aux flux financiers illicites. Le tableau d'effectifs approuvé comptait 387 postes (budget ordinaire), dont un poste P-3 pour le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. L'état des liquidités restait un sujet de préoccupation et invitait à la prudence.

10. Enfin, l'intervenant a signalé que trois rapports du secrétariat, consacrés à la répartition hommes-femmes, à la représentation géographique et aux stages à la CNUCED, étaient à la disposition des membres sur le portail des délégations.

11. Au cours du débat, plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les domaines de travail et les priorités stratégiques de la CNUCED qui étaient proposés pour 2026, notamment en ce qui concernait les petits États insulaires en développement, les minéraux critiques, l'économie numérique et le financement du développement.

12. Un groupe régional a dit que la CNUCED faisait beaucoup pour aider les pays les moins avancés à mettre fin à la pauvreté, à réduire leur dette et à surmonter les obstacles au commerce. L'aide au reclassement de ces pays devait faire l'objet d'une plus grande attention. Le groupe régional a invité les pays donateurs à augmenter leurs contributions aux programmes en faveur des pays les moins avancés.

13. Prenant acte des rapports fournis par le secrétariat, une délégation a demandé s'il était possible de communiquer les données relatives aux tendances passées à des fins de comparaison et d'analyse. Elle a relevé que, dans le rapport sur l'obtention des résultats escomptés pour l'année 2024, certains résultats avaient dépassé les attentes, tandis que dans d'autres cas, les objectifs n'avaient pas été atteints. Elle a demandé que le secrétariat atteigne pleinement tous les objectifs, dans la mesure du possible. Elle a demandé s'il existait une procédure particulière pour que le plan-programme pour 2026 soit adapté à l'issue de la seizième session de la Conférence, de manière à tenir compte du document final qui aurait été adopté par les États membres.

14. Une délégation a demandé au secrétariat de fournir des éclaircissements sur les modalités de travail du Groupe de travail, en particulier sur la tenue des séances plénières informelles et formelles au titre du point 3 de l'ordre du jour (Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme)) en conformité avec le mandat du Groupe de travail.

15. Plusieurs délégations et un groupe de pays ont demandé que la CNUCED s'intéresse aux mesures coercitives unilatérales, qui entravaient les échanges commerciaux et le développement des pays auxquels elles étaient imposées. Ils ont rappelé qu'en vertu de la résolution de l'Assemblée générale relative aux mesures coercitives unilatérales et du paragraphe 113 du Pacte de Bridgetown, la CNUCED était tenue d'étudier la question et de surveiller et d'analyser les conséquences économiques des mesures coercitives unilatérales.

16. Exerçant son droit de réponse, un groupe régional a exprimé son désaccord, car, selon lui, la CNUCED n'était pas tenue de procéder à une analyse ni à un suivi des effets des mesures coercitives unilatérales. Dans le Pacte de Bridgetown, il était fait référence aux mesures économiques unilatérales dans le but de poser un contexte, et non de définir un mandat.

17. En réponse à la question sur la tenue des séances plénières formelles et informelles, une représentante du secrétariat de la CNUCED a expliqué que les séances plénières d'ouverture et de clôture du Groupe de travail étaient des séances formelles, ce qui permettait aux déclarations des délégations d'être reprises dans les résumés des rapports de session. Ces rapports étaient traduits dans les six langues officielles de l'ONU. En outre, les débats en séance plénière pouvaient être suivis en temps réel par tout un chacun et leurs enregistrements étaient accessibles au public. En revanche, les séances consacrées au point 3 de l'ordre du jour étaient des séances informelles, afin que les délégations puissent avoir des échanges francs et sincères, et ne faisaient l'objet d'aucun résumé écrit ni d'aucun enregistrement accessible au public. L'intervenante a expliqué que cette organisation des séances formelles et informelles, qui constituait une pratique de longue date, ne pourrait être modifiée qu'après examen du Conseil du commerce et du développement et sous réserve d'un consensus entre les membres de la CNUCED.

18. En réponse à la question sur les rapports du secrétariat, un représentant du secrétariat de la CNUCED a confirmé qu'il serait possible d'établir une courbe de tendance, sur cinq ans, à l'intention des membres. En ce qui concernait la manière dont les résultats de la seizième session de la Conférence seraient pris en considération dans le document contenant le plan-programme pour 2026, l'intervenant a dit qu'il existait des dispositions à cet effet et qu'une refonte complète du document ne serait pas nécessaire, car le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'auraient déjà examiné. Certains ajustements pourraient être présentés à la Cinquième Commission pour examen. Le secrétariat reviendrait vers les membres, lorsque de plus amples informations seraient disponibles.

19. Après avoir remercié les représentants, une délégation a demandé que le secrétariat expose aux membres le calendrier budgétaire, depuis la session en cours jusqu'à l'approbation par l'Assemblée générale, et qu'il leur explique ultérieurement comment les résultats issus de la seizième session de la Conférence seraient intégrés dans le plan-programme pour 2026.

## **B. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat de la CNUCED ont présenté l'ensemble du projet de document et fait des exposés sur les cinq sous-programmes. Les débats ont été informels.

## **C. Séance plénière de clôture**

*Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme)*

21. Une délégation a constaté avec regret que le projet de texte qui invitait à rendre compte de l'impact des mesures coercitives unilatérales de nature économique, financière et commerciale, parmi d'autres tendances et politiques commerciales actuelles, et à fournir des recommandations appropriées aux États membres, n'avait pas été retenu dans la partie consacrée au sous-programme 3, relatif au commerce international et aux produits de base, du document contenant le projet de plan-programme pour 2026. La délégation a affirmé que ce projet de texte avait été rejeté indûment par une autre délégation et que la CNUCED ne pouvait pas ignorer cette question, qui concernait plusieurs États membres, et devait l'analyser d'un point de vue purement économique.

22. Un groupe régional et une autre délégation, qui s'étaient déjà exprimés au sujet des mesures économiques coercitives unilatérales, ont réaffirmé que la CNUCED n'était pas tenue de mener des travaux sur cette question en application du Pacte de Bridgetown et d'autres instruments pertinents.

23. Une délégation a dit que, sans empêcher un consensus, il se dissociait des conclusions concertées et du projet de plan-programme pour 2026, car certains des éléments auxquels ceux-ci renvoyaient, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, n'étaient pas en accord avec la position de son pays. En outre, il ne pouvait pas souscrire à l'idée que le document contenant le projet de plan-programme tienne compte des questions de genre. Dans la législation de son pays, un engagement ferme était pris en faveur des droits des femmes. Or, dans le document contenant le projet de plan-programme, les termes « femmes » et « genre » étaient tous deux employés, ce qui impliquait que l'inégalité structurelle devait être corrigée dans tous les pays en développement. La délégation a ajouté que les mentions de la question palestinienne étaient aussi en contradiction avec la position de son pays.

24. En réaction, un groupe régional a dit qu'il fallait mettre en œuvre toutes les résolutions des organes de l'ONU relatives à la Palestine, a remercié les États Membres de l'ONU et la CNUCED pour l'assistance technique qu'ils fournissaient de longue date et s'est dissocié de la déclaration de la délégation précédente.

*Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.*

25. Une délégation a proposé d'ajouter un point sur les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail. Cette proposition était en lien avec les conclusions concertées, dans lesquelles il était demandé au secrétariat d'officialiser les débats et d'informer les membres des moyens de tenir compte des résultats de la session de la Conférence dans le plan-programme pour 2026. Une autre délégation a souscrit à cette proposition et suggéré qu'en septembre 2025 le secrétariat rende compte aux membres du fruit de ses travaux. Elle a indiqué que le calendrier des réunions devrait être modifié afin que la prochaine session du Groupe de travail se tienne après la session de la Conférence.

26. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a confirmé que le secrétariat informerait les membres, selon la demande formulée dans les conclusions concertées. Le secrétariat ferait tout ce qui était nécessaire à cet égard : il veillerait à ce que les informations soient mises à la disposition des membres dès que possible et procéderait à une mise à jour lorsque la version finale du fascicule serait publiée.

27. Un groupe régional a ajouté que l'ordre du jour provisoire du Groupe de travail pourrait être modifié le premier jour de la session, si nécessaire, sur la base des informations qui seraient alors disponibles.

#### *Remarques finales*

28. Dans ses remarques finales, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a remercié les membres de leur participation et de leurs observations et réactions. Il s'est félicité des débats approfondis qui avaient eu lieu avec eux ainsi que des efforts que le Président et la Vice-Présidente avaient déployés pour faciliter le dialogue entre les coordonnateurs régionaux. La Secrétaire générale de la CNUCED soumettrait à New York le document concernant le projet de plan-programme pour l'année 2026, accompagné des observations et des modifications convenues par les membres. L'intervenant a assuré les membres que le secrétariat tiendrait les délégations informées des résultats des échanges entre la CNUCED et New York au sujet des mécanismes et options disponibles.

29. Un groupe régional a mis en évidence les domaines d'action prioritaires pour les pays les moins avancés, notamment les capacités productives, la diversification du développement, l'augmentation des investissements, le transfert de technologies, la coopération régionale, l'amélioration de la connectivité logistique et infrastructurelle. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de réfléchir à d'autres sources de financement pour les activités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, comme il avait été convenu aux précédentes sessions du Groupe de travail. En outre, certains des pays les moins avancés souhaitaient bénéficier d'évaluations et d'activités au niveau national ; cette demande devait être prise en considération.

30. Des délégations ont constaté avec satisfaction que des questions intéressant les pays les moins avancés figuraient dans le document contenant le projet de plan-programme. Ces pays ne pourraient devenir plus résilients que selon une approche globale, qui passerait notamment par des réunions plus étroites entre la Secrétaire générale de la CNUCED et les représentants des pays.

31. De nombreuses délégations ont relevé que le document contenant le projet de plan-programme prévoyait, entre autres, la fourniture de services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux pays en développement au titre des différents sous-programmes et le renforcement des stratégies maritimes par un appui de fond visant à une plus grande participation aux chaînes d'approvisionnement et aux chaînes de valeur mondiales. Cela rappelait que, depuis longtemps, la CNUCED s'employait à atteindre les objectifs qui lui étaient assignés dans les domaines du commerce et du développement, notamment par le Pacte de Bridgetown.

32. Suite aux échanges avec le secrétariat sur les modalités de travail du Groupe de travail, au début de la session, et compte tenu des divergences d'interprétation du mandat, une délégation a demandé au Président d'obtenir des précisions sur la question à la soixante-dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Elle a rappelé qu'un calendrier du projet de plan-programme avait été demandé.

33. Une délégation a dit que la CNUCED devrait continuer de renforcer son programme de travail, notamment en élaborant des indicateurs d'efficacité, et a demandé au secrétariat d'organiser des consultations et des réunions d'information à l'intention des groupes régionaux. Un équilibre devait être trouvé entre le travail qui était accompli et l'élargissement des priorités. Les résultats de la seizième session de la Conférence permettraient de perfectionner le programme de travail.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière d'ouverture, le 20 janvier 2025, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Hazem Abdel Samad (Liban) Président et Anna Barbarzak (Pologne) Vice-Présidente-Rapporteuse.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 20 janvier 2025, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/334 et Corr.1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

#### **C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

(Point 4 de l'ordre du jour)

36. À sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2025, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-dixième session tel qu'il figure dans un document officiel du 20 janvier 2023 (voir annexe I).

#### **D. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

37. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

#### **E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 6 de l'ordre du jour)

38. Également à sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2025, le Groupe de travail a approuvé le rapport de la session et autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.



## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2027.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-onzième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### Participation\*

1. Les membres ci-après du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme étaient représentés à la session :

Angola	Iran (République islamique d')
Arménie	Iraq
Australie	Jamaïque
Barbade	Koweït
Bélarus	Liban
Bolivie (État plurinational de)	Malaisie
Bésil	Maroc
Cambodge	Mexique
Cameroun	Népal
Congo	Niger
Djibouti	Pakistan
Égypte	Pays-Bas (Royaume des)
Espagne	Pologne
État de Palestine	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Serbie
Fédération de Russie	Sri Lanka
Gabon	Togo
Gambie	Türkiye
Ghana	Venezuela (République bolivarienne du)
Guinée	Viet Nam
Honduras	Zambie
Inde	Zimbabwe

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne

Ligue des États arabes

---

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(89)/INF.2.